

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 16 octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

9 octobre 2026

Étaient présents :

M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY, Mme Alexandra FORET, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, Mme Dominique LEPÊME, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication,

20 octobre 2026

Date de signature,

20 octobre 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 21

Votants 27

Étaient excusés, ont donné procuration :

Mme Lisa AUBERT (pouvoir à Mme Sylvie CHRISTIAENS), Mme Hélène AUBRY (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), Mme Annic DESSAUX (pouvoir à M. Christian CAPRON), M. Hakim FATMI (pouvoir à M. Bastien CORITON), M. Christophe GIRARD (pouvoir à M. Paul GONCALVES), M. Morgan LEGRAND (pouvoir à M. Alexandre VOIMENT), Mme Christelle TOCQUEVILLE (pouvoir à Mme Alexandra FORET), M. Kévin MIERE.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-139	Caux Seine Développement - Rapport annuel d'activité 2025
-------------------	--

Dans le cadre de l'administration et du contrôle des sociétés publiques locales (SPL), la Loi 3DS du 21 février 2022 dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration.

Pour l'exercice 2025 concernant Caux Seine Développement, le rapport transmis en annexe présente notamment :

- Les temps forts
- Focus
- Gouvernance
- Les missions de l'agence
- 2025 en chiffres
- Le développement économique
- L'aménagement économique et environnemental
- Le commerce
- Emploi, formation, enseignement supérieur
- Un écosystème de partenaires
- Les ressources
- L'organigramme ...

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu la loi 3DS du 21 février 2022 ;

Vu l'article du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales rassemblée en plénière le 8 octobre 2026 ;

Considérant la nécessité de présenter le rapport d'activité 2025 de la SPL Caux Seine Développement à ses actionnaires notamment la commune de Rives-en-Seine ;

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal :

- A prendre connaissance de ce rapport ;
- A lui en donner acte.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions. Monsieur Alexandre VOIMENT ne prend pas part au vote

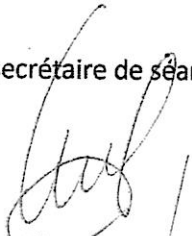
Pour extrait conforme,



Le Maire,


Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,


Didier BOQUET